

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI
2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023

2023 / E7/085

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PAUL
QUASTANA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Chì avvene è chì sustegnu per a pesca corsa

Madame la Présidente,
Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et pour l'intérêt que vous portez à la pêche corse et à ses acteurs. Tout comme vous, je partage ce souci de préserver cet héritage qui est extrêmement important pour l'île et nous avons besoin d'essayer de le conduire ensemble et avec le Comité des pêches d'ailleurs que je salue ; cependant, et évidemment, je ne fais pas mien votre constat plutôt sévère que vous dressez car il méconnaît une implication très forte des services de l'Office de l'Environnement de la Corse en faveur de la pêche.

Votre sollicitation exprimée, il y a déjà un an, a été prise en compte au travers des rendez-vous avec Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse ainsi que moi-même, comme vous le rappelez légitimement.

Aussi, le rapport que je m'étais engagé à présenter au sein de cet hémicycle afin de remettre au centre des débats la thématique de la pêche n'a pas été oublié. Afin de pouvoir tracer des perspectives substantielles et des propositions concrètes, il a été nécessaire de prendre le temps de la concertation. Le fruit de cette réflexion concertée, notamment avec le Comité Régional des Pêches, pourra alimenter, en début d'année 2024, les travaux de l'Assemblée de Corse.

Néanmoins et au préalable à toute discussion, je souhaiterais vous rappeler que l'Office de l'Environnement de la Corse a toute légitimité pour traiter des problématiques relevant de la pêche :

- de par ses statuts, l'institution étant chargée d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse dont la pêche artisanale fait partie ;
- de par les compétences confiées par l'Assemblée de Corse en 2007.

Par ailleurs, je tiens également à vous préciser que, depuis mars 2020, afin de mieux coordonner sa politique maritime, l'OEC a constitué un service dédié composé de deux pôles :

- Un pôle composé de 5 agents, entièrement consacré à soutenir les activités de la pêche professionnelle, qui a déjà permis d'impulser une dynamique avec une incidence effective au niveau du taux de programmation FEAMP (évolution de 16 % à 93 %, entre mars et décembre 2021) ;
- Un pôle composé de 2 agents, inhérent à la préservation et à la restauration des milieux marins et littoraux, qui travaillent notamment sur le déploiement de la certification « Ports Propres », ou encore la lutte anti-pollution.

1) Rappel des dispositifs pérennes :

Le FEAMP n'est plus le seul dispositif d'aide dédié aux activités professionnelles de pêche et d'aquaculture puisque notre action s'articule désormais autour de 4 dispositifs pérennes :

- Concernant le FEAMP/FEAMPA :
93 % de taux de consommation sur le FEAMP 2014 – 2020 (26 opérations soit 4,4 M €)
14 dossiers traités en 2023 (soit, 204 494 €, jusqu'en novembre) sur le FEAMPA 2021 – 2027
16 dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

- Les nouvelles dispositions du FEAMPA obtenues sous l'impulsion de la Collectivité de Corse et de l'OEC :

- Une enveloppe plus importante que sur le FEAMP, 8 000 000 euros, soit 28 % d'augmentation ;
Une précision peut être apportée concernant, particulièrement, les crédits dévolus à « l'Assistance Technique ». Le FEAMPA prévoit, comme pour chaque Région, 6 % de la part « Europe » soit, pour la Corse, 324 000 euros (6 % de 5 410 000 euros) ;
- Les spécificités de la pêche corse prises en compte pour la 1^{ère} fois grâce à la concertation, en amont, avec l'ensemble des socioprofessionnels ;
- Une marge de manœuvre plus importante pour la Corse, au niveau des procédures ;
- Pas de restriction de l'Etat membre à la réglementation communautaire ;
- Une gestion en Organisme Intermédiaire renforcé (type FEP 2007 - 2013)

- La mise en place d'un Document de Mise en Œuvre (DOMO) ;
- La constitution d'un plan « Petite Pêche Côtière » ;

- Le RCEN, Régime Cadre Exempté de Notification (RCEN) :
Administrativement, le traitement des demandes d'aides relatives à ce dispositif relève des régions, donc de l'OEC. 10 dossiers traités en 2 ans (soit un montant global de 157 512 €) ;

- Le « deminimis pêche » :
Il s'agit d'un règlement de l'Union Européenne, pour encadrer le fonctionnement des aides d'État aux entreprises. Cette règle s'inscrit dans la politique européenne de régulation des aides pouvant être accordées aux entreprises par les états, sans fausser la concurrence sur le marché intérieur. 41 dossiers traités en 3 ans (soit un montant global de 172 141 €) ;

- L'accompagnement aux structures socioprofessionnelles de la pêche et de l'aquaculture : *(soit un montant annuel, en moyenne, de 300 000 €).*

2) Aux 4 dispositifs pérennes s'ajoutent des dispositifs ponctuels :

- Tempête Adrian 2019 : *69 dossiers traités (soit un montant de 244 807 €) ;*
- Aide exceptionnelle COVID en 2020 et 2021 : *124 dossiers traités (soit un montant de 368 000 €) ;*
- Tempête du 18 août 2022 : *15 dossiers traités (soit un montant de 34 977 €) ;*
- Tempêtes de 2023, à Portu : sinistres chiffrés à 180 000 € et inscriptions budgétaires effectuées, le processus d'indemnisation est en cours.

Enfin, comme je le disais, il est important de vous annoncer, en amont des éléments qui seront présentés à l'Assemblée de Corse, que l'Office de l'Environnement concrétise une démarche, en concertation avec les acteurs de la pêche qui ont exprimé leurs attentes et leurs besoins, sur plusieurs axes :

- Le déploiement d'une enveloppe, spécifique à la Corse, qui pourrait financer des opérations qui ne sont pas fléchées par les différents dispositifs en vigueur ;
- L'intensification d'une offre de formation, dès le collège et qui se poursuivrait au niveau du lycée maritime de Bastia ;
- Faciliter l'accès à la pêche au thon afin de permettre un allègement des ressources actuellement exploitées (par exemple la langouste ou encore le denti).

Ces réflexions nécessitant un positionnement et une réponse forte de l'Etat, la Présidence de l'Office de l'Environnement a pris l'attache du Secrétaire d'Etat chargé de la Mer. La rencontre sollicitée, auprès du Ministère, permettra de concrétiser ces orientations plus adaptées à la réalité du métier exercé sur l'île.

Pour la 2^{ème} partie de vos interrogations, je vais laisser la parole au Président du Conseil exécutif. Il s'agit effectivement de ce que vous évoquiez à l'instant, c'est à dire un débat qui pourrait être organisé et la création d'un Office.

Je vous remercie !

Réponse complémentaire de Monsieur le Président du Conseil exécutif :

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement. Merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Monsieur le conseiller, Mesdames et Messieurs les élus, d'abord, je salue bien sûr amicalement, les représentants et représentantes du monde de la pêche qui assistent ce matin à nos débats et notamment à la question orale posée par notre collègue Paul Quastana et à la réponse à 2 voix que nous formulons avec le président de l'Office de l'environnement.

Mon intervention complémentaire s'organisera autour de 3 volets.

Premier volet, saluer la qualité du travail fourni par l'Office de l'environnement.

Le 2^{ème} volet, répondre à votre question sur une éventuelle évolution de l'organisation administrative et institutionnelle concernant le monde de la pêche et plus largement de la mer.

Et le 3^{ème} volet, concernera la question de savoir comment pouvons-nous mener ensemble cette réflexion.

Sur le premier volet, je tiens bien sûr à saluer l'action qui a été menée par le président et par les services. J'ai conscience, me tournant vers les pêcheurs, des difficultés de la pêche en Corse, notamment de la pêche artisanale, et nous sommes aujourd'hui dans un monde et dans un contexte d'ensemble qui rend les choses encore plus difficiles et nous n'avons jamais manqué l'occasion de plaider ensemble, les élus et les représentants de la profession, auprès des gouvernements successifs, la nécessité de prendre en compte les attentes et les spécificités de la pêche insulaire.

Je crois qu'il y a vraiment un travail de fond qui a été mené pour essayer à la fois de s'organiser mieux au sein de l'Office de l'environnement et d'optimiser notamment les différents leviers de nature européenne ou nationale qui existent et je crois que ce travail doit être souligné, y compris à travers des dispositifs exceptionnels, nous avons toujours répondu présent ; y compris en s'éloignant un peu des règles communautaires lorsqu'il s'est agi d'aider la profession lorsqu'elle a été touchée par des événements climatiques exceptionnels, l'Office de l'environnement a pris sa part, a demandé, y compris à l'État, de s'associer dans des dispositifs de soutien.

Donc ça, c'est pour le premier volet. Parce que pour répondre à votre question il est évident que notre configuration politique, administrative et institutionnelle actuelle et la situation de la pêche Corse ne peuvent pas nous satisfaire, mais je ne peux pas laisser croire non plus qu'il y aurait une absence d'intérêt de la part du Conseil exécutif pour les problématiques et le développement de la pêche insulaire et le soutien aux pêcheurs insulaires.

Ceci étant, le constat aujourd'hui est aussi un constat d'insuffisance dans la prise en compte des différentes problématiques

Sur l'organisation politique, je dis aujourd'hui devant vous, en accord avec le président de l'Office de l'environnement, en accord avec Paul Quastana et je pense en accord aussi avec l'ensemble des élus de cette Assemblée et les représentants du monde de la pêche, que nous avons besoin de repenser de façon structurelle notre politique de la pêche et de la mer.

Donc je propose et je le dis clairement, d'intégrer la problématique de la pêche dans notre réflexion sur le statut d'autonomie en cours. Je vous rappelle que notre délibération du 5 juillet dernier prévoit expressément de transférer dès l'entrée en vigueur du statut d'autonomie, un certain nombre de compétences parmi lesquelles la politique de la pêche, des ressources maritimes et du domaine public maritime et de façon plus sectorielle, la politique de la chasse et de la pêche ; ce qui veut dire que la Collectivité autonome de Corse pour laquelle nous nous battons, a vocation à pouvoir édicter ses propres normes dans le domaine de la politique de la pêche et de la mer. C'est dans ce cadre-là que je vous propose que, dès le mois de janvier, nous ayons une journée dédiée consacrée à ce travail.

Que cette journée soit bien sûr réorganisée en présence de représentantes et représentants de la pêche insulaire, qu'elle permette d'impliquer le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, et je pense qu'il serait de bon ton aussi que les instances consultatives, Chambre des territoires, CESEC, Assemblea di a Ghjuventù, puissent être présents.

Le 2^{ème} volet très directement et là aussi sous le regard des représentants de la pêche, faut-il une évolution de notre organisation ? Moi j'ai rendu hommage au travail qui a été fait par l'Office de l'environnement, il y a aujourd'hui une base légale évidente qui explique que la pêche soit rattachée à l'Office de l'environnement. Cette situation est critiquée par un certain nombre de pêcheurs, je veux qu'on ait une discussion là-dessus parce qu'encore une fois, je pense que l'engagement des services

est constant et la volonté politique est là, maintenant, s'il y a un constat d'insatisfaction, moi je pense qu'il faut qu'on le dépasse et qu'on le purge. Je suis ouvert à une réflexion, y compris dans la perspective du statut d'autonomie, sur la réorganisation globale, non seulement concernant la question de la pêche, mais également de la pêche et de la mer.

Vous l'avez dit, aujourd'hui, nous ne sommes absolument pas dimensionnés. Je parle de la Collectivité de Corse, je parle de la politique de la mer en général. La politique méditerranéenne est au cœur de nos préoccupations, nous n'avons pas de services dédiés à la politique de la mer, nous n'avons pas de d'organisation administrative, nous n'avons pas de fonctionnaires en charge de cette question, nous devons réfléchir à cela.

Très directement, faut-il créer un nouvel office ? J'ai dit mes réserves. On est plutôt dans une logique aujourd'hui de simplification et on réfléchit, vous le savez, à peut-être, pendant le statut d'autonomie ou au-delà, à évoluer vers des fusions entre agences et offices et même à remettre en cause le principe d'Agences et Offices pour réfléchir à une nouvelle organisation.

Dans les Agences et Offices, il y a une représentation du monde agricole à l'ODARC comme il peut y avoir une représentation dans d'autres structures, le monde de la pêche va être associé plus étroitement ; cette demande est légitime, je pense que dans notre journée de travail, on aura à explorer les différentes pistes qui s'offrent à nous et à répondre aux attentes du monde de la pêche, aux exigences d'émergence d'une véritable politique de la mer et de la pêche, mais qui soit en cohérence avec nos choix globaux visant aussi à la rationalisation et à une plus grande efficacité de l'administration de la Collectivité autonome de Corse.

Troisième volet : j'aurai des propositions à faire j'écouterai avec attention celles qui seront portées et par la profession et par les autres groupes de l'Assemblée.

Alors que je m'entretenais avec les pêcheurs qui sont ici présents, ces derniers me disaient qu'ils étaient tout à fait d'accord pour participer à cette réunion - mais il ne faudrait pas que derrière on nous oublie -, je prends l'engagement aujourd'hui, on ne vous a jamais oublié, on vous oubliera encore moins après cette réunion de travail et on a vocation à faire que cette réunion débouche sur des décisions opérationnelles.

Je vous remercie.